

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JUN 2017**

Délibération
n° 2017.06.343

Adhésion de
GrandAngoulême à
l'association de la
Maison de la
Nouvelle-Aquitaine à
Paris

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Samuel CAZENAVE, Anne-Sophie BIDOIRE à Joël GUITTON, Patrick BOURGOIN à André LANDREAU, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD à Pascal MONIER, Bernadette FAVE à Isabelle LAGRANGE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

**DELIBERATION
N° 2017.06.343**

ECONOMIE

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

ADHESION DE GRANDANGOULEME A L'ASSOCIATION DE LA MAISON DE LA NOUVELLE-AQUITAINE A PARIS

La Nouvelle-Aquitaine dispose actuellement de deux représentations parisiennes répondant aux besoins des acteurs de la Région et confortant sa visibilité et son attractivité dans la capitale.

Aujourd'hui, la Région souhaite les fusionner au sein d'une structure unique : La Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris et en élargir la gouvernance à l'ensemble des collectivités de la Nouvelle-Aquitaine notamment à l'ex-Poitou-Charentes.

Par courrier du 22 mai 2017, le Président de la région Nouvelle Aquitaine sollicite GrandAngoulême pour participer à la structuration de la nouvelle association de la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris afin de pouvoir bénéficier des services de cette maison commune.

La Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris sera dédiée à l'attractivité, au développement économique et à la promotion touristique des destinations du territoire à travers notamment des activités de :

Centre d'affaires et d'animation économique : offrir à Paris des services d'hébergement aux entreprises et aux acteurs socio-professionnels du territoire, dans le cadre événementiel, de rencontres ou lors d'organisation d'opérations de promotion et communication.

Vitrine du tourisme, des savoir-faire, de la culture et activités événementielles ayant pour but de faire rayonner les destinations et filières d'excellence constituant l'identité de la Nouvelle-Aquitaine.

Centre de ressources afin de favoriser le développement de la Nouvelle-Aquitaine et de ses projets auprès des pouvoirs publics, économiques, médiatiques.

La gestion de cette Maison sera confiée à une structure unique sous statut associatif dont le projet de statuts a été adopté par la commission permanente de conseil régional le 15 mai 2017. L'assemblée générale constitutive de l'association de La Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris se réunira le 13 septembre 2017.

Les membres de l'association sont répartis en 4 collèges : Collectivités territoriales et leurs groupements, Institutions professionnelles, Partenaires privés et leur groupement, Personnalités qualifiées. L'article 8 du projet de statuts prévoit que les personnes publiques morales désignent un représentant titulaire et un suppléant.

Le montant de la cotisation pour l'année 2017 s'élève à 8 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie et emploi du 28 juin 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion de GrandAngoulême à l'association de La Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris et le règlement de la cotisation qui s'élève à 8 000 € pour l'année 2017.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER M. Jean-François DAURE comme titulaire et M. Xavier BONNEFONT comme suppléant pour représenter GrandAngoulême à l'assemblée générale de l'association de La Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 06 juillet 2017	<u>Affiché le :</u> 06 juillet 2017